

...CROQUEZ

LES ARTS !

ENEZ GOÛTER À TOUT CELA
À L'ACADÉMIE DE CHÊNÉE

MUSIQUE

&

ARTS

DE LA

PAROLE

&

DU

THÉÂTRE



SOMMAIRE

Présentation de l'académie	p3
1. Académie de Chênée	p6
2 Les cours	p8
3. âges d'admission	p15
4. Horaires 2026-2027	p16
5. Déroulement des études	p19
6. Durée des études	p21
7. Évaluations	p23
8. Conditions de régularité	p24
9. Conseils aux parents	p25
10. inscriptions	p26
11. Vacances et congés	p29
Annexe au ROI	p30



PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE CHÊNÉE

Académie de Chênée

Musique • Arts de la Parole et du Théâtre

*Un lieu de découverte,
de création et d'épanouissement artistique*

L'Académie de Chênée accueille enfants, adolescents et adultes dans un environnement chaleureux où chacun peut développer sa sensibilité artistique, sa créativité et son talent.

Deux grands domaines d'enseignement sont proposés : *la Musique et les Arts de la Parole et du Théâtre*, permettant à chacun de trouver la discipline qui lui correspond ou de combiner plusieurs pratiques artistiques.

LA MUSIQUE

Apprendre, interpréter et partager

Pour tous les niveaux d'apprentissages – la vocation de l'Académie de Chênée est de vous accompagner en s'adaptant à chaque parcours musical grâce à un enseignement de qualité assuré par des professeurs passionnés.

Disciplines instrumentales et vocales :

Chant, , clarinette, flûte traversière, guitare, orgue, , percussion, piano, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon, violoncelle , ...

Jouer ensemble

La pratique collective occupe une place essentielle dans la formation :

- Ensembles instrumentaux : ensemble de CORDES, CUIVRES, ...
- Ensembles vocaux : chorale d'enfants, INCANTO
- Guitare d'accompagnement
- Musique de chambre

Comprendre la musique

L'apprentissage est complété par des cours de :

- Formation musicale
- Écriture musicale
- Histoire de la musique
- Culture artistique

ARTS DE LA PAROLE & DU THÉÂTRE

S'exprimer, créer et prendre confiance

Le théâtre permet de développer l'imagination, la confiance en soi, l'expression orale et la créativité dans un cadre stimulant et bienveillant.

Les élèves découvrent progressivement :

- L'expression corporelle
- Le travail de la voix et de la respiration
- La diction et l'articulation
- L'improvisation
- L'interprétation de textes
- La création collective
- La présence scénique

Une expérience humaine et artistique

À travers les ateliers, les projets et les spectacles, chacun apprend à communiquer, écouter, collaborer et transmettre des émotions au public.

Les Arts de la Parole constituent un formidable outil d'épanouissement personnel autant qu'une formation artistique exigeante.

Une Académie vivante

Tout au long de l'année, l'Académie de Chênée propose de nombreux événements qui rythment la vie de l'établissement :

- Fête de Saint-Nicolas
- Concert de Noël
- Concerts et auditions
- Spectacles de théâtre et des Arts de la parole
- Cabaret
- Journées Portes ouvertes
- Projets artistiques interdisciplinaires

Une équipe pédagogique qualifiée

Les cours sont assurés par des enseignants diplômés des Écoles Supérieures des Arts de Belgique, animés par la volonté de transmettre leur passion et d'accompagner chaque élève dans son développement artistique.

Facilement accessible

Située au cœur de la région liégeoise, l'Académie de Chênée est facilement accessible depuis Fléron, Angleur, Grivegnée, Embourg, Cointe et Chaudfontaine.

Rejoignez-nous !

Découvrez le plaisir d'apprendre, de créer, de jouer, de chanter et de monter sur scène au sein d'une académie dynamique, conviviale et ouverte à tous !

1. ACADÉMIE DE CHÊNÉE

Fondateurs : **René DRIESEN** et **Charles GOOSSENS**
Pouvoir Organisateur : **Académie de Chênée a.s.b.l.**
Direction : **Anne-Sylvie PRIMO**
Secrétariat : **Simon THONON**

NOUS CONTACTER

Académie de Chênée
Rue de l'Église, 3
4032 CHÊNÉE
04/365.12.14

www.academiedechenee.be
secretariat@academiedechenee.be

LES LIEUX DE COURS

Musique : École Communale du Parc Sauveur Allée Edgar d'Hont, 4032, Chênée
École libre de Chênée : rue Hippolyte Cornet, 11, 4032 Chênée

Orgue : Église Saint-Pierre de CHÊNÉE.

Arts de la Parole : École Victor HEUSKIN, Rue Fraîche, 14 (bus 29).
Ecole libre de Robermont: Rue des Fortifications, 24, 4030 Liège
Ecole libre de Chênée: Rue Hippolyte Cornet, 11, 4032 Liège

Section de Fléron : École Communale du Fort,
Avenue Lt Général Mozin 1, 4620 FLÉRON.

LES HEURES D'OUVERTURE DE BUREAU

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
15h30 à 19h

Mercredi
13h30 à 19h

Samedi
9h à 12h

Nos bureaux se trouvent :
Allée Edgar d'Hont, 4032, Chênée



2. LES COURS

2.1 MUSIQUE

Cours de base

FORMATION MUSICALE

↳ *Éveil musical (1, 2 ou 3 ans, suivant l'âge de l'enfant)* **Dès l'âge de 5 ans**
Éveil sensoriel et ludique de l'enfant aux différents paramètres du monde sonore (durée, intensité, timbre, hauteur).
1 à 2 années de cours (P1/P2)

↳ *Filière Formation enfants** **Dès l'âge de 8 ans**
5 années (F1/F2/F3/F4/F5)

↳ *Filière Formation (enfants : 5 ans ; adultes : 3 ans)** **Dès l'âge de 13 ans**
Cycle commun à tous les élèves.
Apprentissage des bases du langage musical.
3 années (FA1/FA2/FA3)

↳ *Filière Transition (3 ans)* **Dès l'âge de 11 ans**
Cycle complémentaire pour ceux qui souhaitent un apprentissage approfondi ou qui se préparent à l'enseignement supérieur.

***Obligatoire pour avoir accès au cours d'instrument**

Condition d'accès : avoir obtenu le certificat de formation à l'issue de la 5^{ème} année « enfants » ou de la 3^{ème} année « adolescents-adultes »

FORMATION INSTRUMENTALE

↳ *Filière Formation enfants* **Dès l'âge de 8 ans**
5 années (F1/F2/F3/F4/F5)

↳ *Filière Formation (enfants : 5 ans ; adultes : 4 ans)* **Dès l'âge de 13 ans**
4 années (FA1/FA2/FA3/FA4)

↳ Filière Qualification enfants **Dès l'âge de 11 ans**
5 années (F1/F2/F3/F4/F5)

↳ Filière Qualification (enfants : 5 ans ; adultes : 4 ans) **Dès l'âge de 16 ans**
4 années (QA1/QA2/QA3/QA4)

↳ Filière Transition (5 ans) **Dès l'âge de 13 ans**
5 années (T1/T2/T3/T4/T5)

CHANT (CLASSIQUE ET VARIÉTÉ)

↳ Filière Formation **Dès l'âge de 12 ans**
5 années (F1/F2/F3/F4/F5)

↳ Filière Qualification **Dès l'âge de 12 ans**
5 années (Q1/Q2/Q3/Q4/Q5)
Condition d'admission : élèves âgés de 12 ans ou plus.

↳ Filière Transition** **Dès l'âge de 12 ans**
5 années (T1/T2/T3/T4/T5)

** Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission*

*** Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission*

Condition d'accès :

- avoir obtenu le certificat de formation pour la spécialité concernée

- fréquenter régulièrement le cours de FM ou avoir obtenu le diplôme de transition en FM

- fréquenter régulièrement un des cours suivants : analyse musicale, écriture musicale, ensemble instrumental, ensemble musical de transmission orale, formation musicale, histoire de la musique et audition commentée, improvisation musicale, lecture à vue, musique de chambre instrumentale, rythmes et rythmique, transposition

Condition d'admission : élèves âgés de 12 ans ou plus.

Travail de la technique vocale (maintien, respiration, pose de voix...),
approche des répertoires classique et moderne, accompagné au piano.

Cours semi-collectif (2 périodes/semaine par groupes de 4 élèves).

ÉCRITURE MUSICALE + ANALYSE MUSICALE

Objectif

Découverte du langage musical (essentiellement tonal mais avec des ouvertures plus ou moins importantes sur d'autres univers sonores : modalité, atonalité...) par l'analyse et la pratique.

Moyens mis en œuvre

Analyse de partitions, exercices d'écriture libre ou dirigée, vocale et instrumentale, accompagnement de mélodies simples au clavier.

ANALYSE

- ↳ *Filière Formation* Dès l'âge de 11 ans
2 années (F1/F2)
- ↳ *Filière Qualification* Dès l'âge de 12 ans
3 années (Q1/Q2/Q3)

ÉCRITURE MUSICALE

- ↳ *Filière Formation* Dès l'âge de 11 ans
4 années (F1/F2/F3/F4)
- ↳ *Filière Qualification* Dès l'âge de 14 ans
4 années (Q1/Q2/Q3/Q4)
- ↳ *Filière Transition* Dès l'âge de 14 ans
4 années (T1/T2/T3/T4)

Condition d'admission : avoir terminé la filière de Formation en Formation musicale.

Cours complémentaires

HISTOIRE DE LA MUSIQUE ET AUDITION COMMENTÉE

Condition d'admission : ouvert à tous.

- ↳ Parcours détaillé de l'histoire de la musique réparti sur plusieurs années. Chaque année se consacre à une période précise pour en aborder les différents aspects (instruments, formes, langage...) en écoutant de nombreux exemples commentés. L'évaluation se fait sous forme soit d'un examen écrit sur la matière soit d'un travail écrit ou d'un exposé oral sur un sujet au choix.
- ↳ Auditions commentées et comparaison de différentes versions d'une même œuvre ou d'un même fragment.

ENSEMBLE DE CORDES (VIOLON – ALTO – VIOLONCELLE)

Conditions d'admission : fréquenter régulièrement ou avoir terminé un cours de Formation instrumentale (F2 ou plus).

Ouvert aux instruments de la famille des cordes frottées (Alto-Violon-Violoncelle, ...)

ENSEMBLE DE CUIVRES (TROMPETTE – TROMBONE – TUBA)

Conditions d'admission : fréquenter régulièrement ou avoir terminé un cours de Formation instrumentale (F4 ou plus).

Ouvert aux instruments de la famille des cuivres (trompette – trombone – euphonium – tuba, ...)

ENSEMBLE INSTRUMENTAL

Condition d'admission : ouvert à tous.



ENSEMBLE VOCAL « INCANTO »

Conditions d'admission : élèves âgés de 14 ans ou plus sans fréquentation nécessaire de Formation musicale.

↳ « InCanto » est l'ensemble vocal de l'académie. On y chante tous les répertoires : chanson française, pop, musiques du monde, jazz, classique dans des arrangements souvent originaux. La préparation vocale vous aidera à poser la voix.

↳ Les deux périodes de cours permettent un travail en profondeur. « In Canto » se produit également en dehors de l'académie.

GUITARE D'ACCOMPAGNEMENT

Conditions d'admission : élèves âgés de 12 ans ou plus qui fréquentent régulièrement ou ont terminé un cours de Formation instrumentale et qui ont une pratique de la guitare d'au moins trois années. L'inscription sera confirmée après un échange avec le professeur. Soit le certificat de formation F5 « enfants » ou de F3 « adolescents-adultes ». Soit un certificat de qualification. Soit le diplôme de transition

↳ Travail en groupe de chansons d'artistes actuels et découverte d'autres styles musicaux (blues, jazz...) au moyen d'un apprentissage pratique au sens large : grilles d'accords, exercices spécifiques, jeux...

MUSIQUE DE CHAMBRE

Conditions d'admission : fréquenter régulièrement ou avoir terminé un cours de Formation instrumentale (Q1/T1 ou plus). A partir de Q1/T1 Obligatoire à partir de la T3

↳ La fréquentation du cours de musique de chambre est obligatoire pour les élèves à partir du niveau T3 en Formation instrumentale.

LECTURE À VUE

Conditions d'admission : fréquenter régulièrement ou avoir terminé un cours de Formation instrumentale (F4 ou plus).

- ↳ Le cours de Lecture à vue permet à l'élève de devenir autonome face à une partition avec tout ce que cela comprend, d'acquérir des réflexes de lecture et d'augmenter sa capacité à déchiffrer le texte musical dans sa globalité. Cette approche permet à l'élève d'aborder les styles et les époques variés ainsi que lire les informations écrites et les traduire instantanément au travers d'une production sonore.

2.2 ARTS DE LA PAROLE

Cours de base

FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE

- ↳ *Filière Préparatoire De 5 à 8 ans*
4 années (P1/P2/P3/P4)
- ↳ *Filière Formation (enfants) De 8 à 13 ans*
6 années (F1/F2/F3/F4/F5/F6)
- ↳ *Filière Formation (enfants et adultes) Dès l'âge de 14 ans*
2 années (FA1/FA2)
- ↳ *Filière Formation (enfants) De 12 à 15 ans*
4 années (F1/F2/F3/F4)
- ↳ *Filière Formation (enfant-adulte) Dès l'âge de 14 ans*
2 années (FA1/FA2)

↳ *Filière Qualification* Dès l'âge de 14 ans
6 années (Q1/Q2/Q3/Q4/Q5/Q6)

↳ *Filière Transition* Dès l'âge de 14 ans
6 années (T1/T2/T3/T4/T5/T6)

DÉCLAMATION

↳ *Filière Formation (enfants)* De 10 à 13 ans
4 années (F1/F2/F3/F4)

↳ *Filière Formation (adolescents-adultes)* Dès l'âge de 14 ans
2 années (FA1/FA2)

↳ *Filière Qualification* Dès l'âge de 14 ans
4 années (Q1/Q2/Q3/Q4)

Condition d'admission : avoir fréquenté durant deux ans la Formation théâtrale.

Le cours recherchera l'expression propre et singulière de chacun à travers l'interprétation de textes.

3. ÂGES D'ADMISSION

Éveil musical

5 ans (né en 2021)

Formation musicale

Enfants : 8 ans (nés avant le 1er janvier 2019)

Adultes : 13 ans (nés avant le 1er janvier 2014)

Chant

12 ans

Arts de la parole

Enfants : 8 ans (nés avant le 1er janvier 2019)

Adultes : 14 ans (nés avant le 1er janvier 2013)

LISTES D'ATTENTE

Pour un cours donné, lorsque la demande (en nombre d'élèves) est plus importante que la dotation disponible, une liste d'attente est établie. Les différentes listes sont résorbées, par cours, en tenant compte des critères suivants :

- La date d'inscription en liste d'attente ;
- S'il s'agit d'un premier instrument ;
- L'ancienneté au cours de formation musicale.

Il faut, le plus souvent, fréquenter une année de Formation musicale avant d'accéder au cours d'instrument.



4. HORAIRES 2026-2027

4.1 FORMATION MUSICALE

Éveil 1ère année (enfants nés en 2021/2020)	<i>Vendredi de 16h40 à 17h30</i>	Antonio FLORIO
Éveil 2ème année (enfants nés en 2019)	<i>Vendredi de 16h40 à 17h30</i>	Antonio FLORIO
Formation 1 (élèves nés avant le 1er janvier 2019)	<i>Lundi et jeudi de 17h à 17h50</i>	Rabiha SAHLI
	<i>Mardi et vendredi de 17h30 à 18h20</i>	Antonio FLORIO
Formation Adultes 1 (élèves nés avant le 1er janvier 2013)	<i>Mercredi de 19h30 à 21h10</i>	Rabiha SAHLI
Formation 2	<i>Lundi et jeudi de 16h10 à 17h</i>	Rabiha SAHLI
	<i>Mardi et vendredi de 17h à 17h50</i>	Gontran KARL
Formation Adultes 2	<i>Jeudi de 19h30 à 21h10</i>	Rabiha SAHLI
Formation 3	<i>Lundi et jeudi de 17h50 à 18h40</i>	Rabiha SAHLI
	<i>Mardi et vendredi de 16h10 à 17h</i>	Gontran KARL
Formation Adultes 3	<i>Lundi de 19h30 à 21h10</i>	Rabiha SAHLI
Formation 4	<i>Lundi et jeudi de 18h40 à 19h30</i>	Rabiha SAHLI
Formation 5	<i>Mercredi de 17h50 à 19h30</i>	Rabiha SAHLI
Transition 1	<i>Mardi de 18h20 à 19h10</i>	Antonio FLORIO
	<i>Vendredi de 18h20 à 20h</i>	
Transition 2	<i>Mardi de 17h50 à 18h40</i> <i>vendredi de 17h50 à 19h30</i>	Gontran KARL
Transition 3	<i>Mardi de 17h50 à 18h40</i> <i>vendredi de 17h50 à 19h30</i>	Gontran KARL

SECTION DE FLÉRON

Formation 1 (élèves nés avant le 1er janvier 2019)	<i>Mardi et vendredi de 16h30 à 17h20</i>	Rabiha SAHLI
Formation 2	<i>Mardi et vendredi de 17h20 à 18h10</i>	Rabiha SAHLI
Formation 3	<i>Mardi et vendredi de 18h10 à 19h</i>	Rabiha SAHLI
Formation 4	<i>Mardi et vendredi de 19h à 19h50</i>	Rabiha SAHLI

4.2 COURS COMPLÉMENTAIRES

Analyse	<i>Mercredi entre 17h50 à 18h40</i>	Gontran KARL
Musique de chambre	<i>Lundi entre 17h et 20h20</i>	Cyril ENGLEBERT
Ensemble de cuivres	<i>Mardi de 18h40 à 19h30</i>	Alexandre KERLOCH
Écriture musicale	<i>Mardi de 19h30 à 20h20 (F4-F5) Mercredi de 16h10 à 17h (F1) Mercredi de 17h à 17h50 (F2-F3)</i>	Gontran KARL
Ensemble instrumental	<i>Mercredi de 18h20 à 20h</i>	As PRIMO
Lecture à vue	<i>Mercredi de 15h20 à 16h10 Vendredi de 19h30 à 20h20</i>	Gontran KARL
Ensemble vocal	<i>Mercredi de 18h40 à 19h40</i>	Vincent GRÉGOIRE
Histoire de la musique et Audition commentée	<i>Mardi de 18h40 à 19h30 (débutant) Mercredi de 18h40 à 20h20 (avancé)</i>	Gontran KARL
Guitare d'accompagnement	<i>Jeudi de 17h50 à 18h40 Jeudi de 18h40 à 19h30</i>	Léo Quera
Ensemble de cordes	<i>Jeudi de 17h50 à 18h40</i>	Avine COULONVAL


4.3 ARTS DE LA PAROLE

Ateliers Formation Pluridisciplinaire (impro, théâtre déclamation, éloquence, ...)

Enfants de 5-8 ans	<i>Lundi de 15h30 à 16h20 (école libre de Robermont, rue des Fortifications, 4030 Robermont)</i>
Enfants de 5-8 ans	<i>Lundi de 15h30 à 16h20 (école libre de Chênée, rue Hippolyte Cornet, 11, 4032 Chênée)</i>
Enfants de 8-10 ans	<i>Mercredi de 15h30 à 17h10 (Section FLERON – ECOLE DU FORT)</i>
Enfants de 8-10 ans	<i>Samedi de 9h30 à 11h10 (Ecole Victor Heuskin)</i>
Enfants de 11-13 ans	<i>Samedi de 11h10 à 12h50 (Ecole Victor Heuskin)</i>
Enfants de 8-12 ans	<i>Vendredi de 15h40 à 17h20 (Ecole de PARC SAUVEUR)</i>
Adolescents (à partir de 14 ans)	<i>Mardi de 17h20 à 19h (Ecole Victor Heuskin)</i>
Adultes	<i>Mardi de 19h50 à 21h30 (Ecole Victor Heuskin)</i>
Adultes	<i>Vendredi de 18h40 à 20h20 (Ecole Victor Heuskin)</i>

DÉCLAMATION

A partir de 12 ans	<i>Mardi de 19h à 19h50 (école Victor Heuskin)</i>
A partir de 12 ans	<i>Samedi de 12h50 à 15h20 (école Victor Heuskin)</i>



5. DÉROULEMENT DES ÉTUDES

Le déroulement des études se fait en deux temps.

Tout d'abord un cycle de 5 années 1 d'apprentissage général intitulé FORMATION.

Ensuite, si vous le souhaitez et avez du temps à consacrer à la musique, vous opterez pour la TRANSITION où vous pourrez approfondir vos connaissances et pourquoi pas envisager l'inscription dans l'enseignement supérieur.

L'inscription en TRANSITION se fait en accord avec le Conseil de classe et d'admission.

5.1 MUSIQUE

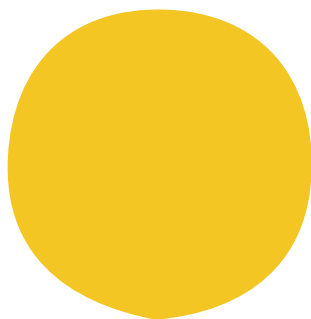
Les cours de Formation instrumentale ou de Chant sont accessibles aux élèves qui suivent régulièrement ou qui ont achevé la filière complète de Formation musicale (Formation ou Transition). Pour accéder à la Transition instrumentale, il faut :

- Fréquenter ou avoir réussi la Transition en Formation musicale ;
- Suivre 5 périodes hebdomadaires de cours (2 lorsque la Formation musicale est achevée) ;
- Valider au moins une année d'un des cours suivants : Audition commentée, Écriture musicale, Ensemble instrumental ou Histoire de la musique ;
- Suivre, à partir de la 3^{ème} année de Transition, le cours complémentaire de Musique de chambre instrumentale.

5.2 ARTS DE LA PAROLE

ET DU THÉÂTRE

Les cours de formation pluridisciplinaire et déclamation sont accessible à tous les élèves. Le cours de formation pluridisciplinaire peut débiter à l'âge de 5 ans, le cours de déclamation c'est à partir de 12 ans.



6. DURÉE DES ÉTUDES

6.1 MUSIQUE

Eveil musical

↳ 2 années

Enfants

↳ 5 années (Formation) ou
8 années (Transition) de Formation musicale

↳ 10 années (Qualification ou Transition) de Formation
instrumentale ou de Chant

Adultes

↳ 3 années de Formation musicale

↳ 8 années de Formation instrumentale ou
10 années de Chant

6.2 ARTS DE LA PAROLE

ET DU THÉÂTRE

Enfants

6 années de Formation théâtrale ↵

8 années de Déclamation ↵

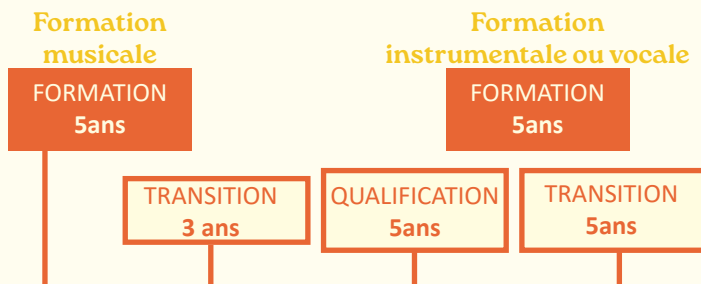
Adultes

2 années de Formation théâtrale ↵

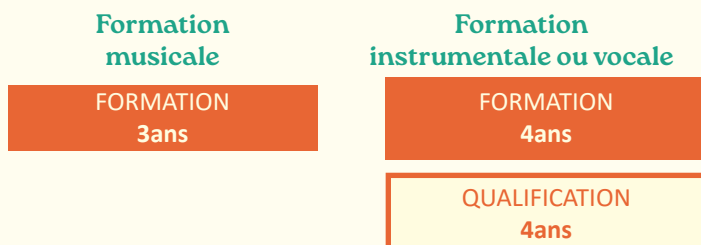
6 années de Déclamation ↵

DOMAINE DE LA MUSIQUE

SECTION ENFANTS

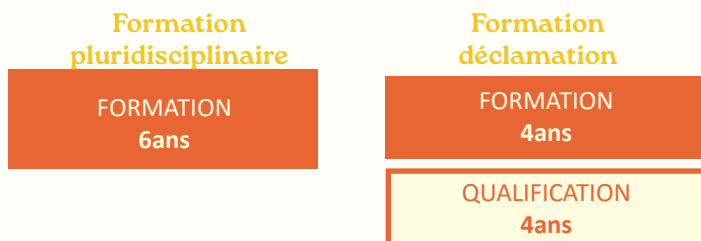


SECTION ADULTES

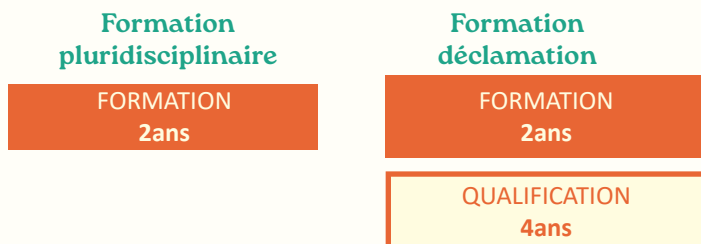


DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU THÉÂTRE

SECTION ENFANTS



SECTION ADULTES



7. ÉVALUATIONS

Chaque événement organisé par l'Académie est un moment important pour le parcours de chaque élève. Les moments « d'évaluations » peuvent donc prendre plusieurs formes. Cela peut se dérouler plusieurs fois par an et de façon différente. Cela permet de suivre au plus près les progrès de chacun. Il est tenu compte de la prestation du moment, mais aussi du travail de l'année qu'il s'agisse de la maîtrise technique, de l'intelligence artistique, de l'autonomie ou de la créativité.

Au terme de chaque session d'évaluations, les élèves des cours de base reçoivent une **fiche d'évaluation** reprenant les appréciations 2 relatives aux derniers mois écoulés. Cette fiche doit **être signée** par les parents et **rendue aussitôt** afin de pouvoir être consultée à tout moment.

7.1 MUSIQUE

Enfants

- 3 évaluations en Formation musicale
- 2 ou 3 évaluations ou prestations publiques en Formation instrumentale ou vocale

Adultes

- 1 évaluation (ou plus) en Formation musicale
- 1 évaluation (ou plus) en Formation instrumentale ou vocale

7.2 ART DE LA PAROLE ET DU THÉÂTRE

- 1 à 2 évaluations/année en fonction des projets



8. CONDITIONS DE RÉGULARITÉ

L'élève inscrit à l'académie doit fréquenter régulièrement :

- 1 période hebdomadaire de cours en Eveil musical.
- Au moins 2 périodes hebdomadaires de cours à partir du cycle de Formation (5 en Transition de Formation musicale) et pour chacun des domaines).

L'élève sera considéré comme irrégulier si :

- Il totalise plus de 20% d'absences injustifiées 3 sur l'ensemble de ses cours suivis entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier.
- Il ne suit pas toutes les périodes de cours hebdomadaires prévues dans son horaire.

L'académie se réserve le droit de refuser à un élève irrégulier l'accès aux cours et/ou aux évaluations.

Toute absence doit être justifiée par un écrit remis au professeur au plus tard le jour du retour de l'élève

8.1 PROFESSEURS ABSENTS

Le nom des professeurs absents est affiché sur la porte d'entrée de l'Académie. Dans la mesure du possible, nous essayons de prévenir au numéro de téléphone portable renseigné lors de l'inscription.



9. CONSEILS AUX PARENTS



Il est indispensable que votre enfant dispose d'un instrument adéquat et en bon état.

Travailler son piano chez des amis ou des parents ne peut être que provisoire. Un synthétiseur n'est pas un piano.

Il lui faut un local tranquille à l'abri de toute distraction (télévision, conversations).

Au contraire d'une activité sportive, l'étude de la musique exige une pratique quotidienne allant de 15 à 20 minutes dans les premières années jusqu'à 1 à 2 heures dans les dernières (et plus encore pour les futurs professionnels).

9.1 ASSURANCE SCOLAIRE

Les élèves régulièrement inscrits sont couverts par une assurance (responsabilité civile et accidents corporels) pendant les cours ainsi que pendant le trajet (aller et retour) allant de leur domicile au local de cours par le chemin le plus direct.

9.2 CARTE D'ÉTUDIANT

Une carte d'étudiant est remise à partir d'octobre à tous les élèves en ordre d'inscription (signature de la fiche d'inscription, paiement et attestation(s) si nécessaire).



10. INSCRIPTIONS

10.1 HORAIRES

Inscriptions en ligne du 15/06 au 10/07 et du 24/08 au 21/09

Lien d'inscription en ligne : chenee.lesahr.be

En présentiel : du 15/06 au 06/07 et du 24/08 au 21/09

Horaires d'ouverture du bureau :

Du lundi au vendredi : de 15h30 à 19h

Samedi : de 9h à 12h

TEL : 04.365.12.14

secretariat@academiedechenee.be

10.2 FICHE D'INSCRIPTION

Chaque année et pour chaque élève une fiche d'inscription doit être signée par les parents (ou par les élèves de plus de 18 ans).

Il est également possible de s'inscrire via internet:
<https://chenee.lesahr.be/>

10.3 DROIT D'INSCRIPTION

(qui inclut le minerval de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

A. **140 Euros** pour les catégories suivantes :

1. Élèves entre 5 et 7 ans (nés entre 2021 et 2019) et nés après le 31/12/2013

45euros

2. Élèves de plus de 12 ans inscrits dans l'enseignement fondamental (apporter une attestation de l'école primaire fréquentée).
3. Élèves chômeurs complets indemnisés (faire compléter par **l'ONEM** ou un organisme de paiement (C.A.P.A.C. – syndicat) l'attestation H4 fournie par l'académie).
4. Élèves à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de **chef de ménage** reconnu par l'ONEM (faire compléter l'attestation H4 par **l'ONEM** ou le syndicat **et** apporter une composition de ménage).
5. Élèves bénéficiant du revenu d'intégration (apporter une attestation du CPAS).
6. Enfants qui font partie du ménage d'un bénéficiaire du revenu d'intégration (apporter une attestation du CPAS **et** une composition de ménage).
7. Élèves handicapés (apporter une attestation de l'AViQ, du Service PHARE ou du SPF Sécurité sociale).
8. Enfants qui font partie du ménage d'un bénéficiaire du statut d'handicapé (apporter une attestation de l'AViQ, du Service PHARE ou du SPF Sécurité sociale **et** une composition de ménage).
9. Demandeurs d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle (apporter une attestation du FOREM).
10. Personnes pensionnées sous statut G.R.A.P.A. (apporter une attestation Service fédéral des pensions).
11. 3^{ème} élève et les suivants faisant partie d'un même ménage inscrit dans une académie (apporter une preuve d'inscription des deux enfants plus âgés **et** une composition de ménage).
12. Élèves inscrits en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R. (apporter une attestation de l'inscription dans l'enseignement secondaire).
13. Élèves ayant déjà payé le droit d'inscription dans une autre académie (apporter une attestation H5 officielle émanant de l'académie).
14. Élèves bénéficiaires de l'intervention majorée (faire compléter l'attestation H7 par la mutuelle).
15. Élèves détenteurs de la carte PROF (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil).

B. **140 Euros** pour les catégories suivantes :

1. Élèves nés entre le 01/01/08 et le 31/12/13.

2. Élèves poursuivant des études générales ou artistiques (apporter une attestation d'inscription dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CFWB).

C. **250 Euros** pour les élèves nés avant le 01/01//08 et qui ne sont pas repris aux points A et B.

Toutes les attestations doivent être datées du mois de septembre.

Tout nouvel élève doit fournir une copie recto/verso de sa carte d'identité.

11. VACANCES ET CONGÉS

L'année scolaire débute le **lundi 24 août 2026** et se termine le **vendredi 3 juillet 2027**.

Fête de la Communauté française
: samedi 27 septembre

Vacances d'automne (Toussaint) :
du lundi 19 octobre au dimanche
1 novembre

Armistice : mardi 11 novembre

Vacances d'hiver (Noël) : du lundi
21 décembre au dimanche 3 janvier

Mardi gras : mardi 9 février

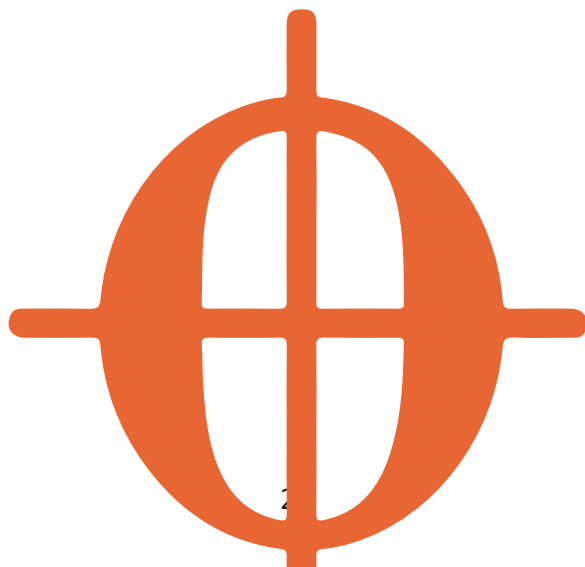
Vacances de détente (Carnaval) : du
lundi 22 février au dimanche 7 mars

Lundi de Pâques : lundi 29 mars

Vacances de Printemps (Pâques)
: du lundi 29 avril au dimanche 9
mai

Ascension : jeudi 6 mai

Pentecôte : lundi 17 mai



Annexe au ROI - Article 23 Organisation des cours

Domaine de la Musique	
Les cours de base	Nombre d'années d'études
Formation Musicale	
Filière préparatoire	1 à 2 années de cours (P1/P2)
Dès l'âge de 5 ans Éveil sensoriel et ludique de l'enfant aux différents paramètres du monde sonore (durée, intensité, timbre, hauteur).	
Filière de Formation - enfants *	5 années (F1/ F2/ F3/ F4/ F5)
Filière de Formation –adolescents - adultes *	3 années (FA1/ FA2/ FA3)
Filière de Transition	
<i>*Obligatoire pour avoir accès au cours d'instrument</i>	
<i>** Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission</i>	
<i>Condition d'accès : avoir obtenu le certificat de formation à l'issue de la 5^{ème} année « enfants » ou de la 3^{ème} année « adolescents-adultes »</i>	
Formation Instrumentale	
Filière de Formation - enfants	Nombre d'années d'études
Filière de Formation –adolescents - adultes	5 années (F1/ F2/ F3/ F4/ F5)
Filière de Qualification - enfants	4 années (FA1/ FA2/ FA3/ FA4)
Filière de Qualification –adolescents - adultes	5 années (Q1/ Q2/ Q3/ Q4/ Q5)
Filière de Transition **	4 années (QA1/ QA2/ QA3/ QA4)
	5 années (T1/ T2/ T3/ T4/ T5)
<i>* Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission</i>	
<i>Condition d'accès :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - avoir obtenu le certificat de formation pour la spécialité concernée - fréquenter régulièrement le cours de FM ou avoir obtenu le diplôme de transition en FM - fréquenter régulièrement un des cours suivants : analyse musicale, écriture musicale, ensemble instrumental, ensemble musical de transmission orale, formation musicale, histoire de la musique et audition commentée, improvisation musicale, lecture à vue, musique de chambre instrumentale, rythmes et rythmique, transposition 	
Chant (classique ou variété)	
Filière de Formation	5 années (F1/ F2/ F3/ F4/ F5)
Filière de Qualification	5 années (Q1/ Q2/ Q3/ Q4/ Q5)

Filière de Transition **	Dès l'âge de 12 ans	5 années (T1/T2/T3/T4/T5)
* Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission		
<i>Condition d'accès :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - avoir obtenu le certificat de formation pour la spécialité concernée - fréquenter régulièrement le cours de FM ou avoir obtenu le diplôme de transition en FM - fréquenter régulièrement un des cours suivants : analyse musicale, écriture musicale, ensemble instrumental, ensemble musical de transmission orale, formation musicale, histoire de la musique et audition commentée, improvisation musicale, lecture à vue, musique de chambre instrumentale, rythmes et rythmique, transposition 		
Analyse		
Filière de Formation	Dès l'âge de 11 ans	2 années (F1/F2)
Filière de Qualification	Dès l'âge de 12 ans	3 années (Q1/Q2/Q3)
Ecriture musicale		
Filière de Formation	Dès l'âge de 11 ans	4 années (F1/F2/F3/F4)
Filière de Qualification	Dès l'âge de 14 ans	4 années (Q1/Q2/Q3/Q4)
Filière de Transition	Dès l'âge de 14 ans	4 années (T1/T2/T3/T4)
Les cours complémentaires		
Histoire de la musique et audition commentée	Ouvert à tous	Conditions d'admission
Ensemble de cordes	Ouvert aux instruments de la famille des cordes frottées (Alto-Violon-Violoncelle, ...)	-fréquenter régulièrement ou avoir terminé le cours Formation Instrumentale (F2 ou plus)
Ensemble de cuivres	Ouvert aux instruments de la famille des cuivres (trompette – trombone – euphonium – tuba, ...)	-fréquenter régulièrement ou avoir terminé le cours Formation Instrumentale (F4 ou plus)
Ensemble instrumental	Ouvert à tous	
Ensemble Vocal « INCANTO »	Dès l'âge de 14 ans	
Guitare d'accompagnement	Dès l'âge de 12 ans	-fréquenter le cours de Formation Musicale ou avoir obtenu en Formation Musicale le certificat de formation F5 « enfants » ou de F3 « adolescents-adultes » -soit un certificat de qualification -soit le diplôme de transition
Clavier d'accompagnement	Dès l'âge de 12 ans	-fréquenter le cours de Formation Musicale ou avoir

		<p>obtenu en Formation Musicale</p> <ul style="list-style-type: none"> -soit le certificat de formation F5 « enfants » ou de F3 « adolescents-adultes » -soit un certificat de qualification -soit le diplôme de transition
Lecture à vue instrumentale	Dès l'âge de 7 ans	<ul style="list-style-type: none"> -fréquenter régulièrement le cours de formation instrumentale soit avoir obtenu -un certificat de qualification -soit le diplôme de transition
Musique de chambre instrumentale	A partir de Q1/T1 Obligatoire à partir de la T3	

Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre		
Cours de base	Nombre d'années d'études	
Formation PLURIDISCIPLINAIRE		
Filière préparatoire	De 5 à 8 ans	4 années (P1/P2/P3/P4)
Filière de formation - enfants	De 8 à 13 ans	6 années (F1/F2/F3/F4/F5/F6)
Filière de Formation – adolescents et adultes	Dès 14 ans	2 années (FA1/FA2)
DECLAMATION		
Filière de formation - enfants	De 10 à 13 ans	4 années (F1/F2/F3/F4)
Filière de Formation – adolescents et adultes	Dès 14 ans	2 années (FA1/FA2)
Filière de Qualification	Dès 14 ans	4 années (Q1/Q2/Q3/Q4)